

CONDITIONS DE TRAVAIL ET EFFECTIFS

Sommaire

*Conditions de
Travail
Embauches*

*Tuyauterie
plastique*

Abris au PM

*Les commodités
de la
conversation*

Salles hors sac

*Stockage et
circulation*

*Enquête
UFU-PPR*

Pénibilité

*Le trou
de la Sécu*

Merci Macron

*Peinture
au silicone*

Toutes les occasions sont saisies par la direction de STX pour affirmer que l'avancement du A34 est conforme au planning !!!

Cela a été notamment le cas lors du dernier CHSCT trimestriel : son président (directeur de la Fabrication et chef d'établissement), tout en reconnaissant quelques difficultés, a considéré que dans l'ensemble tout se passe correctement.

A contrario, beaucoup de salariés travaillant sur le navire font part d'un nombre de modifications très élevées, d'une charge de travail importante et du stress que tout cela occasionne. Cette situation a nécessairement un impact sur la santé.

Depuis le commencement des études de cette affaire, la direction a fait le choix de maintenir un sous-effectif par rapport à la charge de travail, ceci engendrant de fait une surcharge de travail. La CGT n'a cessé de dénoncer cette situation.

Alors même que quelques embauches ont eu lieu, elles sont loin de compenser les départs, elles sont très insuffisantes.

Il est d'autant plus impératif d'embaucher massivement des ouvriers et des ETDA, dans tous les secteurs du Chantier, qu'on nous annonce que la charge de travail dans les années à venir sera encore plus importante.

Avec l'augmentation continue de l'âge moyen des ouvriers STX et une organisation du travail aggravant sans cesse l'usure physique (mais aussi psychologique) de chacun, il est indispensable d'obtenir l'embauche en fixe et sous le meilleur statut de centaines de jeunes.



DES TUYAUTERIES PLASTIQUES PAS INOFFENSIVES

Sur le A34, des changements de technologies et de matériaux ont été effectués en particulier dans le domaine de la tuyauterie. L'usage de matériaux synthétiques se développe au détriment des produits métallurgiques. Pour ce qui concerne la santé et la sécurité des salariés ces produits semblent avoir quelques avantages comme le poids et la limitation des travaux de soudage.

Mais ces produits ne sont pas exempts de défauts et plusieurs départs de feu voire même des incendies se sont déclarés lors d'opération de soudage électrique de tuyauteries en polyéthylène massivement employées sur le navire. Ce problème technique n'est toujours pas résolu et le risque reste donc toujours aussi important pour la santé et la sécurité des salariés. Ces incendies provoquent de très importantes émissions de fumées. Les médecins du travail consultés par la CGT sur la composition de ces fumées nous ont confirmé que ces fumées présentaient un risque pour la santé et que les salariés ne devaient pas y être exposés.

Alors face à de tels événements qui risquent de se reproduire, la seule conduite à tenir pour préserver sa santé est de prévenir ou de faire prévenir les rondiers qui peuvent intervenir équipés sur ces incendies et de se mettre à l'abri de ces dégagements de fumées.

ABRIS DU PRÉMONTAGE

Les militants de la CGT sont intervenus à plusieurs reprises auprès de la direction au sujet des risques sur la santé des salariés qui sont amenés à intervenir dans les nouveaux abris du prémontage.

En effet, il n'est pas rare que plusieurs engins diesels, jusqu'à 7 ou 8, fonctionnent en permanence sous ces abris, parfois totalement clos ou faiblement aérés.

Les gaz d'échappement des véhicules diesel ne sont pas inoffensifs. Passé un certain seuil d'exposition, ils sont reconnus comme cancérigènes avérés.

Autant d'éléments qui imposent que des mesures soient prises pour protéger les salariés qui interviennent dans ces alvéoles et qui parfois y travaillent en continu des journées entières.

La direction de STX met en avant des mesures de monoxyde de carbone et de particules fines qui se veulent rassurantes.

En tous les cas des mesures pas convaincantes pour les militants de la CGT et les salariés travaillant sous ces abris et dont certains ont subi maux de tête, étourdissements légers et gênes respiratoires.

Un constat que la direction n'a pas pu remettre en cause et qui l'a fait s'engager sur des travaux d'installation de système de renouvellement d'air dans les 2 abris.

ON N'EST PAS PAYE BIEN CHER, MAIS AU MOINS ON RIGOLE....



La Direction, très investie dans la conservation du patrimoine industriel, fait tout pour maintenir son mobilier dans l'emploi le plus longtemps possible...

Ainsi, dans de nombreux services du Bureau d'études, les fauteuils ont une ancienneté supérieure aux dessinateurs installés dessus. On se retrouve donc avec des fauteuils qui ont largement atteint leur majorité !

Malheureusement à cet âge, ces fauteuils se retrouvent avec des mécanismes plus qu'usés, des tissus largement érodés ce qui nous permet de mieux voir la mousse écrasée par le poids des années...

Bien sûr, ce mobilier aux charmes désuets ne soutient pas la comparaison avec les sièges que l'on peut voir dans les présentations officielles de l'ergonome en termes de confort !!!

Face à la demande de certains de renouveler leur fauteuil pour des problèmes de dos, et après une étude ergonomique très poussée, on a vu ces mêmes dessinateurs se voir offrir des.... oreillers !!! De bien beaux oreillers, certes, anti-acariens, et tout et tout !!!

Et oui, pourquoi changer ces fauteuils par des sièges neufs, alors qu'un oreiller astucieusement placé peut très bien faire l'affaire !!!

De notre côté, après y avoir longuement réfléchi, on se dit que si on nous a donné des oreillers au lieu de fauteuils neufs, ce n'est pas pour améliorer le confort mais certainement pour détendre l'atmosphère !!!

Parce que là, c'est sûr, ils nous ont bien fait marrer...

SALLES HORS SAC

Avec la montée en charge, bon nombre de salariés mange à bord ou sous les blocs car le nombre de places dans les salles hors sac est insuffisant. Cela fait longtemps que les membres du CHSCT demandent à la direction d'augmenter le nombre de ces salles.

Sur le prémontage, la capacité est passée de 90 à 120 et la direction nous a confirmé 220 places fin avril. Lors du CE du mois d'avril, la direction annonçait environ 1900 salariés sur le A34 dont 231 salariés STX. Lorsque l'on sait que 75% du personnel STX et 30% des coréalisateurs mangent au self, cela démontre la nécessité d'avoir un nombre de places important.

Le A34 doit aller à la Darse en ce mois de Juin. A la demande du CHSCT et afin d'anticiper l'arrivée d'un grand nombre de salariés, la direction a fait installer de nouveaux locaux qui devraient permettre (???) de se restaurer dans des conditions normales (mais en supprimant des places du Parking Loire).

Pour ce qui est du nettoyage de ces salles, nous demandons que celles-ci soient nettoyées au minimum deux fois par jour pour que les salariés puissent manger dans un endroit propre aussi bien le midi que le soir. Nous attendons une réponse sur la possibilité d'avoir un deuxième presto.

STOCKAGE ET CIRCULATION

La manutention des éléments d'échafaudage sur la zone de stockage entre le 120T et les Panneaux Plans est très dangereuse. C'est aussi une zone de la circulation où se croisent toute la journée les chariots élévateurs, les camions de transport et les piétons. On a demandé en réunion de déplacer cette zone de stockage vers un lieu plus sécurisé et où il y a moins de passage.

Pour rappel, le transport de matières avec les chariots est à éviter. Normalement, on doit téléphoner au service transport, et dans la demi-heure qui suit, on devrait avoir un plateau à disposition. Ça, c'est le discours officiel, mais la réalité est toute autre !

Les allers-retours entre la Serrurerie, le Fromage, les Panneaux Plans, le 180T, les ateliers du Sud et le Bord se font très souvent avec des chariots avec une visibilité réduite ou en marche-arrière, ce qui provoque régulièrement des accidents graves ou même, comme cela a été le cas l'année dernière, mortels.

ENQUÊTE LEANIFIANTE

Au mois de septembre et octobre de l'année dernière, à l'UFU et à la PPR, une enquête intitulée « santé & organisation du travail », financée par le ministère du travail, a été réalisée par un cabinet privé appelé RESECUM. Pour ce faire, un questionnaire permettant de recueillir la perception du travail et de la santé a été distribué aux salariés de ces ateliers.

Lors de la restitution aux salariés, cette enquête s'est transformée en une étude sur le LEAN et ses effets.

Il aurait été honnête vis-à-vis des travailleurs ayant participé à cette enquête de leur donner le véritable but de celle-ci. Faut-il penser en ce qui concerne le LEAN que le respect des salariés et de leurs conditions de travail n'est pas de mise ?

QUI CREUSE LE TROU ?

La fraude aux organismes de Sécurité Sociale aurait atteint un chiffre record de 636 millions d'euros en 2013, selon un bilan officiel des services de Bercy. Sur un an, ce chiffre est en augmentation de 13%.

Le détail de la fraude par « catégories de fraudeurs » va à contre-courant de tout ce qui est dit pour mettre en cause les salariés. Les chiffres montrent que ce sont les entreprises et les professions libérales qui escroquent la Sécurité Sociale. Près de la moitié du montant total des fraudes, 48.5% est due au non versement de cotisations sociales par des entreprises. Pour la seule Assurance Maladie, il y aurait 174 millions d'euros de fraude, dont 154 millions par les professionnels de santé. Les établissements privés de santé pour 66 millions, suivis par les infirmiers, les ambulanciers et taxis, les médecins et dentistes, tous ceux qui peuvent se faire rembourser des prestations surfacturées ou fictives.

Que l'on arrête de cibler et ponctionner toujours les salariés et que l'Etat s'attaque aux vrais fraudeurs qui mettent en péril l'équilibre de la Sécurité Sociale.



PÉNIBILITÉ: LE COÛT
DU CAPITAL EST
UNE CHARGE LOURDE!



PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL

Dix critères avaient été initialement définis:

Le bruit, les vibrations, les charges lourdes, les postures pénibles, les températures élevées, les agents chimiques dangereux, le milieu hyperbare, le travail répétitif, le travail de nuit et le travail en équipes alternantes.

Depuis janvier 2015, chaque salarié exposé à un des quatre derniers critères devait être crédité d'un certain nombre de points sur un compte personnel, les six autres critères devant être pris en compte à partir de janvier 2016.

Le compte devait être crédité d'un point par trimestre quand le salarié est exposé à un seul critère de pénibilité, et du double en cas d'exposition à plusieurs critères. Ce compte devait être plafonné à 100 points.

La caisse nationale d'assurance vieillesse devait gérer le compte à partir de données transmises par l'employeur. L'employeur devait remettre au salarié sa fiche personnelle de prévention des expositions.

Sachant que les vingt premiers points seront obligatoirement consacrés à la formation professionnelle, le départ anticipé serait au maximum, avec 80 points, de huit trimestres.

Ce dispositif n'était prévu que pour les contrats de travail d'au moins un mois.

Ces timides mesures sur la « pénibilité du travail » avaient été présentées comme « contreparties » au recul de l'âge légal de départ à la retraite exigé par le MEDEF et mis en place par le gouvernement en 2010 malgré une importante mobilisation.

Aujourd'hui, non seulement le patronat continue de réclamer de nouveaux reculs de l'âge et des conditions de départ en retraite. Mais en plus, il vient d'obtenir du gouvernement de nouveaux assouplissements et reports de ce « compte pénibilité ». Encore une fois, on mesure là l'escroquerie des soi-disant « contreparties » face à la gravité des reculs imposés aux salariés.

La CGT des Chantiers continue de revendiquer le départ en retraite à taux plein à 60 ans et 37,5 annuités de cotisations.

MERCI MACRON

Les négociations sur la « Modernisation du dialogue social », ont montré que le patronat remet en cause la représentation des salariés dans les entreprises, et plus particulièrement dans les Comité Hygiène Sécurité Condition de Travail.

Aujourd'hui, dans une entreprise de plus de 50 salariés, c'est une obligation et les frais de fonctionnement sont à la charge du patron.

Le CHSCT a un rôle de prévention des risques, il peut mener des enquêtes, faire appel à un expert et s'il le faut se pourvoir en justice.

Il y a quelques années maintenant, les membres du CHSCT CGT ont fait appel à un expert pour les fumées de soudure, la direction a tout fait pour retarder les choses et a été débouté par la justice.

Cette expertise a contribué à obliger la direction d'équiper les soudeurs de cagoules à adduction d'air.

Le Medef veut ôter aux CHSCT les quelques pouvoirs que la loi leur octroyait et ce comité ne serait obligatoire que dans les entreprises de plus de 300 salariés. Pour étayer ses vœux, le patronat affirme la main sur le cœur, que les conditions de travail des salariés sont une de ses préoccupations majeures !

Tout le monde peut s'apercevoir qu'au chantier l'exemple n'est pas criant bien au contraire, pour les plus anciens ce serait plutôt un retour en arrière.

Pour l'année 2013, en France, il y a eu 541 morts par accident du travail, environ 620 000 accidents avec arrêts (déclarés), 430 décès dus aux maladies professionnelles reconnues.

EN BREF, DERNIÈRE MINUTE : PEINTURE AU SILICONE...

Ce mercredi 3 juin, sans information sur des risques éventuels, de la peinture siliconée a été appliquée sur l'ensemble de la carène du A34. Résultat : toute la journée une odeur épouvantable provoquant pour un grand nombre de travailleurs à bord gêne respiratoire et inquiétude sur les risques possibles pour la santé.

Les délégués CGT au CHSCT dénoncent ces méthodes et exigent enquête et informations précises sur les risques de cette exposition à ces produits chimiques nauséabonds.

